

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 2023-9-CEX-R-49

#### ***Adoption de la Politique de confidentialité concernant les renseignements personnels recueillis par des moyens technologiques de l'Université du Québec***

---

*adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec lors de la réunion 2023-9-CEX tenue le 27 septembre 2023.*

VU l'article 15 de la Loi sur l'Université du Québec;

VU le paragraphe f) de l'article 33 du règlement général 4 *Pouvoirs des instances statutaires*;

VU l'article 63.4 de Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ c A-2.1) introduit par la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (LQ 2021, c 25), (ci-après loi 25) qui prévoit *qu'un organisme public qui recueille par un moyen technologique des renseignements personnels doit publier sur son site Internet et diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs. (...)*;

VU le projet de *Politique de confidentialité concernant les renseignements personnels recueillis par des moyens technologiques* de l'Université du Québec élaboré à partir d'un document préparé par la firme d'avocats Lavery s.e.n.c.r.l. qui a été présenté au comité de direction de l'Université du Québec le 19 septembre 2023 qui s'en est montré satisfait;

VU les travaux entourant la loi 25 menés par le comité de gouvernance conjoint en sécurité de l'information et en protection des renseignements personnels de l'Université du Québec;

Sur la proposition de Isabelle Savard,  
appuyée par François Gagnon

#### IL EST RÉSOLU :

D'adopter la *Politique de confidentialité concernant les renseignements personnels recueillis par des moyens technologiques de l'Université du Québec* conformément au projet annexé à l'avis d'inscription.

#### ADOPTÉE

Original signé par :

Martin Hudon  
Secrétaire général